

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 Mars 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/03/22

Date de la convocation	28/02/2022
	Votes : 23
Présents : 20	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Demande de subvention auprès l'Agence Nationale du Sport -
Création d'un troisième court de tennis

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-22-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune compte à ce jour deux courts de tennis de plein air qui ont été construits il y a presque 30 ans.

Ces derniers sont utilisés majoritairement par le tennis club de Paulhan qui compte plus de 100 licenciés et organise des compétitions, ce qui laisse de moins en moins de disponibilités pour la pratique du tennis en libre accès.

Ces espaces de jeux sont aujourd'hui insuffisants.

Aussi, la municipalité travaille actuellement, en concertation avec le Club de tennis, sur un projet de création d'un troisième court de tennis implanté à côté des terrains existants.

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal le projet de **création d'un troisième court de tennis**, établi par le maître d'œuvre, bureau d'études SERI, et en précise son coût :

- Coût total estimé des travaux H.T. :	210 295.00 €
▪ <i>Travaux de base</i>	<i>118 549.00</i>
▪ <i>Option 1</i>	<i>34 968.00</i>
▪ <i>Option 2</i>	<i>20 750.00</i>
▪ <i>Option 3</i>	<i>29 400.00</i>
▪ <i>Option 4</i>	<i>6 628.00</i>
- Coût estimé des horaires :	<u>6 000.00€</u>
TOTAL H.T.	216 295.00€

Il informe le Conseil Municipal que ce dossier n'est pas éligible à la DETR 2022 et qu'il faut pour la faisabilité financière de ce projet solliciter d'autres financements.

Il insiste sur la nécessité de réaliser ce programme de travaux et indique que l'Agence National du Sport vient de lancer un programme équipements sportifs de proximité 2022-2024.

Il propose au Conseil Municipal, d'y répondre afin de pouvoir concrétiser ce projet.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le programme de travaux de création d'un troisième court de tennis, et son plan de financement pour un coût hors taxes de 216 295.00€ ;

- SOLLICITE du l'Agence National du Sport l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-22-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022